COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2011

<u>Présents</u>: M. BURGOS — Mme GUILLEMEAU - M. FICHEPAIN— M. HEBERT – Mme DUBOC — M. PEREON – M. MENARD - Mme BRIFFAULT - Mme BRETON – M. ADAM – M. BESNARD

Absents excusés: M. RENARD (pouvoir à M. HEBERT) – M. MINIER (pouvoir à M. BURGOS) - M. PRENANT (pouvoir à Mme GUILLEMEAU) – M. SALIS (pouvoir à Mme BRIFFAULT).

Secrétaire de séance : M. HEBERT.

- Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité

B. Désignation du Secrétaire de séance

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C. Urbanisme: Droit de Préemption urbain

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé :

- Unité foncière cadastrée AB n° 60, terrain nu, pour une superficie de 217 m²
- Unité foncière bâtie cadastrée AD n°6 et 7, sise 11 rue du Docteur Silly, pour une superficie de 103 m²
- Unité foncière bâtie cadastrée AB n° 311, pour une superficie de 106 m²

Le conseil décide de ne pas faire valoir de droit de préemption. Le conseil municipal acte que la commune profite de ces transactions pour céder les murs donnant sur la rue aux propriétaires.

D. Finances:

a. Budget 2012

* Tarifs

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs n'ont pas changé depuis le début de la mandature.

Rappel : les tarifs de garderie ont été fixés initialement, en tenant compte du coût de revient avec la volonté de ne pas concurrencer les assistantes maternelles. Un recensement des tarifs pratiqués dans les communes limitrophes va être réalisé. Le Conseil Municipal reconduit, pour l'année 2012, les tarifs en vigueur pour l'année 2011, à l'exception du tarif pour vente régulière qui passe de 10 à 15 € par trimestre.

A cela s'ajoute le vote d'un tarif pour la vente de terre végétale : cette terre récupérée lors de travaux communaux peut être vendue à des villiersois, pour des besoins existants sur le territoire communal, en fonction de la disponibilité et de l'ordre d'inscription sur la liste prévue à cet effet, à la mairie. Il est proposé au prix de 15 € le m³ livré sur la commune.

Les tarifs sont votés à l'unanimité à l'exception du tarif pour la vente de terre végétale qui recueille une voix contre.

Tarifs 2012 de la Maison des Associations

de la Maison des Associations						
		Associations communales	Habitants De la commune	Autres associations et habitants hors commune		
Salle du						
<u>haut</u>						
Soirée	Sans chauffage Avec chauffage	50 90	90 170	210 350		
Journée ou	Sans chauffage	70 130		260		
week-end	1	1				
	Avec chauffage	150	260	550		
Vente au déballage	Sans chauffage			350		
	Avec chauffage			500		
Salle des	Sans chauffage	35	65	130		
jeunes	Avec chauffage	75	130	275		
	Caution salle	0	300	300		
Caution location de salle	Frais de nettoyage par heure de ménage	40	40	40		
Cuisine		40	55	120		
	Sans chauffage		90			
Restaurant scolaire	Avec chauffage		170			
scount	Désinfection obligatoire		40			
	Vaisselle ordinaire	Non payant	16+ 0.30/pers.	16+ 0.30/pers.		
Matériel	Vaisselle Blanche	Non payant	1.20/pers.	1.20/pers.		
	Couverts	Non payant	8+ 0.30/pers.	8+ 0.30/pers.		
	Tables/unité	Non payant	3.5	3.5		
	Chaises/unité	Non payant	0.5	0.5		
	Bancs/unité	Non payant	0.7	0.7		

Tarifs 2012 des services communaux (en euros)

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT				
Consommation				
	Loc. compteur/semestre <3 m ³	10		
	>3 m ³	15		
Eau	Prix au m³	1.25		
	Abonnement semestriel	25		
	Taxe ouverture compteur	60		
	0.72			
Assainissement	Abonnement semestriel	40		
	Branchements			
	Branchement normal	1 100		
Eau	Branchement D>10m	100 € par mètre supplémentaire		
	Borne incongelable sur demande	150		
	Branchement normal	1 100		
Assainissement	Branchement D>10m	100 € par mètre supplémentaire		
Eaux pluie	Branchement normal	450		
•	Branchement D>10m	100 € par mètre supplémentaire		

Communaux (en eu	103)		
Cimetièr	e 2/3 commune	1/3 CCAS	
	15 ans	150	
Concession	30 ans	300	
	50 ans	501	
	15 ans	234	
Colombarium	30 ans	468	
	50 ans	780	
	15 ans	75	
Cavurne	30 ans	150	
	50 ans	252	
	DIVERS		
V	isites Touristiqu	es	
Coteau St André et	Prix/pers. En individuel	4	
Eglise	Groupes	3	
Salle Mairie	Associations hors commune	20	
Terre végétale	Prix au mètre cube, livré sur la commune	15	
Garderie	Prix à la demi- heure quel que soit le jour	1	
	Emplacement taxis	120	
Droit de Place	Vente ambulante	50	
	Vente régulière (Pizzaïolo)	15 € par trimestre	
	Dépannage		
Prix horaire dépannages		35€/h les jours ouvrables de 8h00 à 17h00	
urgents Services communaux et Services des Eaux et de l'Assainissement, en partie privative,		50€/h le samedi et les jours ouvrables de 6h00 à 8h00 et de 17h00 à 20h00	
effectués par les employés communaux		65€/h le dimanche et les jours ouvrables de 20h00 à 6h00	

* <u>Investissement</u> Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2012 tels que répartis ci-dessous :

		Montant TTC		
	Projet	2012	2013	
	Toitures,	3 000 €		
	Sécurité cave Colin	10 000 €		
	Renforcement signalisation touristique	2 000 €		
	Rénovation et extension MDA	1 100 000 €		
	Voirie rue principale et divers		25 000 €	
C	Réfection classe CM2, dortoir	5 000 €	5 000 €	
COMMUNE	Entretien volets école	5 000 €		
3	Fleurissement 3 endroits en plus	3 000 €	2 000 €	
NE	Etude PLU	35 000 €		
	Eclairage public	3 000 €		
	Filet « pare ballon » terrain de foot	3 000 €		
	Travaux en régie	35 000 €		
	Préau cimetière		10 000 €	
	Imprévus	50 000 €	100 000 €	
	TOTAL COMMUNE	1 254 000 €	142 000 €	
Е	Peinture château d'eau (intérieur)	20 000 €		
EAU	Bouchage puits Ormeau		30 000 €	
	Interconnection vers Mazangé	170 000 €		
12 60	Travaux en régie	20 000 €		
	TOTAL EAU	210 000 €	30 000 €	
	Assainissement coteau St André	280 000 €		
Ą	Poste relevage étanche baignade		30 000 €	
Assain	Travaux en régie	20 000 €	20 000 €	
	TOTAL Assainissement	300 000 €	50 000 €	

Budget communal : les investissements sont votés à 11 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.

Budgets eau et assainissement : vote à l'unanimité.

* Emprunt

Afin de financer une part des investissements de l'année 2012, il s'avère indispensable de réaliser un emprunt de 400.000 €. Le conseil accepte, à 11 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, la proposition de la Caisse d'épargne pour un financement à un taux de 4,56 % remboursable sur 15 ans, avec le versement des fonds le 30 janvier 2012 et un départ d'amortissement le 01 juin 2012 (pas d'assurance complémentaire à prendre en compte pour les communes).

b. Réduction assainissement

- 1. Par courrier, en date du 30 novembre 2011, Mme Colette JUIGNE, demeurant 70 avenue Pierre Armand Colin, nous a informé d'une fuite d'eau importante (106 m³), constatée par le fontainier, lors du relevé de compteur. Madame JUIGNE demande une exonération de sa facture d'assainissement pour un montant de 96,46 €.
- 2. Par courrier, en date du 14 décembre 2011, Madame GERBIER, demeurant 36 rue du Clos de Vaucroix, nous a informé d'une fuite d'eau importante (260 m³), au cours de l'été. Madame GERBIER demande une exonération de sa facture d'assainissement pour un montant de 236.60 €

Le conseil accorde l'exonération de la facture d'assainissement à Mesdames JUIGNE et GERBIER.

c. Budget communal: D.B.M. n° 4

Ces écritures sont liées aux travaux de remembrement réalisés par le Conseil Général qui donnent lieu à paiement par la commune et à remboursement intégral par le Conseil Général.

Désignation	Dépenses	Recettes	
Designation	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits	
D-4581 Opérations d'investissement sous mandat	17 400 €		
R – 4582 Opérations d'investissement sous mandat		17 400 €	

Le Conseil Municipal adopte la délibération budgétaire n°4 du budget communal telle qu'exposée ci-dessus.

d. Service assainissement: D.B.M. n°2

Désignation	Dépenses	Recettes Diminution de crédits	
Designation	Augmentation de crédits		
INVESTISSEMENT			
D-1641 Emprunts en euros	7		
TOTAL D 16 Emprunts et dettes assimilées	7		
R-2315 Installations, matériel et outillage techniques		7	
TOTAL R 23 Immobilisations en cours		7	
Total	7	7	

Le Conseil Municipal adopte la délibération budgétaire n°2 du budget assainissement telle qu'exposée ci-dessus.

e. Service eau: D.B.M. n°3

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-023 Virement à la section d'investissement	7 200.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement*	7 200.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-6811 Dotations aux amortissements immo. Corp.	0.00€	7 200.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert	0.00 €	7 200.00 €	0.00€	0.00€
Total	7 200.00 €	7 200.00 €	0.00€	0.00 €

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		-		
R-021 Virement de la section d'exploitation	0.00€	0.00€	7 200.00 €	0.00€
TOTAL R 021 Virement de la section d'exploitation	0.00€	0.00€	7 200.00 €	0.00€
R-28156 Matériel spécifique d'exploitation	0.00€	0.00€	0.00€	7 200.00 €
TOTAL R 040 Opérations d'ordre de transfert	0.00€	0.00€	0.00€	7 200.00 €
Total	0.00€	0.00€	7 200.00 €	7 200.00 €

Le Conseil Municipal adopte la délibération budgétaire n°3 du budget eau telle qu'exposée ci-dessus.

E. <u>Viticulture</u>: Association nationale des Elus de la Vigne et du Vin

Suite au conseil municipal du 18 novembre, les viticulteurs villiersois ont été consultés. Il s'avère que les viticulteurs émettent un avis défavorable à la libéralisation de la plantation de vignes. Le conseil décide de suivre l'avis des viticulteurs locaux et d'adresser la délibération proposée par l'association nationale des élus de la vigne et du vin.

F. Valdem:

* convention 2012

Dans le cadre de l'optimisation de la collecte, le Syndicat Val Dem a décidé de modifier les fréquences et les modes de collecte à compter du 1^{er} janvier 2012. Ces modifications impliquent de réactualiser la dotation versée par la commune pour la collecte et la valorisation des déchets. Il y a donc lieu d'établir une convention pour l'année 2012.

Le conseil, après en avoir délibéré à 13 voix pour et deux abstentions, autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2012.

* rapport d'activités 2010

Monsieur BESNARD regrette que ce rapport soit trop technique et pas assez politique et demande qu'il soit fait état des politiques de Valdem et de leurs évaluations. Madame DUBOC regrette la diminution des horaires d'ouverture des déchetteries et notamment la suppression de l'ouverture du dimanche.

Madame BRETON s'interroge sur le stockage des déchets verts générés par la commune. Monsieur BURGOS rappelle qu'en accord avec Monsieur BOULAY, président de VALDEM, la commune pouvait composter et brûler ses déchets verts et les branchages en respectant l'arrêté du 10 octobre 2007 (soit au-delà de 400 m d'une maison d'habitation). Le conseil adopte le rapport 2010 à 14 voix pour et 1 abstention.

G. <u>Fédération Française de Randonnée</u>: autorisation de balisage

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), représentant local de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, œuvre actuellement à la ré-homologation des itinéraires de Grande Randonnée (GR) présents sur le territoire départemental.

Le CDRP sollicite de la part du conseil municipal qu'il:

- accepte le tracé figurant sur les cartes annexées
- s'engage à inscrire les chemins supports de l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, si ce n'est pas déjà le cas,
- maintienne l'itinéraire tel qu'il figue au plan joint, ou à garantir sa continuité par un itinéraire de substitution, préalablement soumis à l'accord du Conseil Général, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'environnement
- assure par tout moyen à sa convenance l'entretien du foncier pour un usage pédestre,
- autorise la réalisation du balisage par les baliseurs du Comité Départemental, selon les normes nationales, en vigueur proposées par la FFRandonnée

Le conseil accepte la proposition du CDRP.

H. Entreprise MINIER: remise en état du site

L'autorisation d'exploiter de la carrière de Riottes et des Bournais accordée à l'entreprise MINIER expire en 2012 et la remise en état est terminée.

L'entreprise MINIER sollicite de la commune les attestations de remise en état pour les parcelles :

- ZO 6, en tant que propriétaire
- ZO 1, 2, 3, 4, 5, 6pp au titre de la municipalité

Actuellement les modifications des berges facilitent l'accroissement de la biodiversité. L'entreprise MINIER est particulièrement attentive aux préconisations et est respectueuse des usagers.

Le conseil donne son accord pour la remise en état présentée dans la demande de modification des conditions de réaménagement sur la totalité des parcelles précitée et leur réaménagement par l'entreprise MINIER

I. <u>SIEABIG</u>: évolution du litige

Dans le cadre de l'évolution du dossier, Monsieur le Maire a rencontré, en compagnie de Madame LOCKHART, Monsieur BASSELIER, Préfet du Loir et Cher.

Le Préfet propose d'accompagner la commune dans la mise en œuvre de la dissolution du syndicat.

Le souhait est de voir la dissolution réglée au cours de l'année 2012 avant la mise en place de la nouvelle intercommunalité.

J. Affaires diverses

- * SIPEV : la D.S.P. a été renouvelée à l'UFOLEP pour une année renouvelable.
- * Rue Pierre Armand Colin : suite aux travaux insatisfaisants, la société COLAS s'est engagée à reprendre les défauts sur la chaussée. L'intervention se fera au printemps 2012.

